

Séance du 6 avril 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

SECRETAIRE : Mme Belbaraka.

M. Laiguillon présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musiques actuelles - Convention de mise à disposition de locaux - Association Sportive Bayonnaise et la Locomotive – Casemate sise 3, chemin de Mousserolles.

Dans le cadre de l'Agenda 21, les consultations menées sur le thème de la culture ont permis d'identifier des attentes fortes de la population en matière de musique actuelle. Ville étudiante et lycéenne, siège du conservatoire d'où nombre de musiciens sont issus, Bayonne accueille plus d'une cinquantaine de groupes de musiques actuelles. Un site internet répertoriant les groupes de musique bayonnais a été réalisé pour rendre compte de cette vitalité musicale et de l'attachement des artistes, amateurs ou professionnels, à répéter et à se produire à Bayonne. Par ailleurs, la Rockscool, gérée par l'association La Locomotive ouverte depuis deux années scolaires, fait le plein d'inscriptions.

A l'écoute de ce secteur particulièrement dynamique de l'offre culturelle pour les jeunes, la Ville s'attache à mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins identifiés en créant un véritable pôle des musiques actuelles au cœur du Petit Bayonne. A l'identique du pavillon Y qui accueille la Rockscool, la casemate constitue ainsi un lieu de pratique musicale et de diffusion de petite jauge, offrant une proposition culturelle très qualitative, proche des lieux de sociabilité et complémentaire des espaces dédiés existant déjà dans l'agglomération. Cette salle située, 3, chemin de Mousserolles, fait l'objet d'une occupation mutualisée avec l'Association Sportive Bayonnaise impliquant une concertation dynamique entre tous les acteurs concernés pour optimiser les usages. Il importe en effet que le club sportif continue de marquer sa présence sur la rive gauche de la ville.

Afin de donner la possibilité à la Locomotive et à l'Association Sportive Bayonnaise de poursuivre leurs missions, il apparaît opportun de renouveler la convention de mise à disposition de ce lieu mutualisé.

La convention d'occupation est consentie sur la base des principales conditions suivantes :

- à titre gratuit ;
- durée de trois années ;
- planning d'occupation trimestriel discuté entre les utilisateurs et remis au propriétaire.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention correspondante en faveur de l'Association Sportive Bayonnaise et de l'association la Locomotive, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint